

2017-06-05 : Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue au lieu des sessions, le lundi 5 juin 2017 à 20 h et à laquelle assistent, sous la présidence de Monsieur le maire Simon Boucher, les membres du Conseil suivants : Madame Nathalie Talbot ainsi que Messieurs Patrice Pinard, Yanick Blier, Michel Bernier et David Deshaies. Madame Julie Ricard a avisé de son absence.

Monsieur le maire Simon Boucher préside l'assemblée. La séance est ouverte à 20 h. Monsieur Matthieu Levasseur, directeur général, agit à titre de secrétaire.

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

17-0601 : **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit adopté l'ordre du jour de la séance tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PROCÈS-VERBAUX

17-0602 : **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 et déclarent avoir lu ledit procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit adopté, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

SUIVI

Un suivi est donné concernant différents dossiers, notamment sur le contrat d'entretien paysager, le mandat de gestion des archives en cours, l'installation des panneaux du comité Bon voisin bon œil à certains endroits de la municipalité ainsi que sur la réparation du toit du centre communautaire. Le maire fait également état de la signature du contrat avec l'entrepreneur désigné en vue de la stabilisation des berges le long du 5^e rang, de la réparation des bris effectuée par l'entrepreneur en déneigement des chemins publics et de l'avancement des travaux de réfection sur le 4^e rang et le rang de la Rivière-de-l'Est. Il souligne le troisième rang obtenu par la municipalité à l'échelle provinciale dans le cadre du Défi santé et la participation de nos pompiers au Défi gratte-ciel. Enfin, Il félicite les organisateurs et les bénévoles pour la tenue de la 2^e édition de Clotilde en course.

DEMANDES SPÉCIALES

Aucune demande n'est formulée.

RÈGLEMENTATION

17-0603 : AVIS DE MOTION - Règlement no 79-13 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Yanick Blier qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement no 79-13 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

DÉCISIONS

17-0604 : Lettre de départ – Madame Sylvie Langlois

CONSIDÉRANT QU'une lettre a été transmise en date du 9 mai par Madame Sylvie Langlois annonçant son départ en tant que préposée à l'entretien ménager pour la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit acceptée la lettre de départ de Madame Sylvie Langlois, préposée à l'entretien ménager, pour des raisons de santé. Le départ prend effet à compter de la semaine du 14 mai.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0605 : Embauche d'une préposée à l'entretien ménager

CONSIDÉRANT le départ pour des raisons de santé de Madame Sylvie Langlois, préposée à l'entretien ménager, en date du 14 mai ;

CONSIDÉRANT le remplacement occasionnel au cours des dernières années de Madame Langlois par Madame Mélanie Godbout ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits remplacements ont permis par le fait même la formation et l'acquisition des connaissances nécessaires de Madame Godbout permettant d'accomplir adéquatement la tâche de préposée à l'entretien ménager ;

CONSIDÉRANT la satisfaction des membres du Conseil et de la direction à l'égard des services déjà rendus par Madame Godbout ;

CONSIDÉRANT la volonté de Madame Godbout d'effectuer la tâche de préposée à l'entretien ménager de façon permanente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que soit embauchée de façon permanente Madame Mélanie Godbout à titre de préposée à l'entretien ménager pour la municipalité. Le taux horaire est établi en fonction du 1er échelon pour l'année 2017 de la politique salariale en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0606 : Demande d'autorisation de passage du Tour cycliste Frédérick-Duguay

CONSIDÉRANT QU'une demande a été transmise à la municipalité par Dystrophie musculaire Canada pour la tenue du Tour cycliste Frédérick-Duguay 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit autorisé le passage dans la municipalité le 10 août prochain du Tour cycliste Frédérick-Duguay 2017. Il est de plus résolu que soit transmise une demande au Service d'Intervention d'Urgence Centre-du-Québec (S.I.U.C.Q) afin qu'un véhicule du service puisse escorter les cyclistes tout au long du passage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0607 : Renouvellement de l'adhésion à COPERNIC et nomination d'un représentant

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de l'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet (COPERNIC) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire confirmer son engagement à protéger les lacs, les cours d'eau et les eaux souterraines des bassins versants de la zone Nicolet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenir l'accès aux tarifs avantageux dudit l'organisme pour les événements et les différents services offerts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit renouvelée l'adhésion de la municipalité à l'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet (COPERNIC) au coût de 75 \$ et que soit nommé Monsieur Michel Bernier, conseiller, à titre de représentant de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0608 : Demande de prêt de local – Communauté Chrétienne Saint-Philippe de Windsor

CONSIDÉRANT QU'une demande a été transmise à la municipalité par la Communauté Chrétienne Saint-Philippe de Windsor ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit acceptée la demande de prêt d'une demi-salle du centre communautaire par la Communauté Chrétienne Saint-Philippe de Windsor pour la journée du 12 août et le matin du 13 août 2017 dans le cadre de la Marche Mariale vers le Cap du diocèse de Sherbrooke.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0609 : Libération de la retenue – Travaux de pavage sur diverses rues

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage sur diverses rues ont été réalisés au mois de mai 2016 par l'entreprise Sintra Inc. (Région Centre-du-Québec) ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 19 880.24 \$, représentant 5 % du montant total du contrat pour la réalisation desdits travaux, a été retenu à titre de garantie, conformément à l'article 76 de la section Clauses administratives générales du document d'appel d'offres n° 2016075, préparé par la firme Pluritec en date du 31 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la période de garantie des travaux dudit contrat a pris fin le 1^{er} juin 2017, conformément à l'article 79 de la section Clauses administratives générales dudit document d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit approuvé le décompte définitif pour les travaux de pavage sur diverses rues réalisés au mois de mai 2016 sur le 12^e rang, la route Lalancette, le chemin Petite-Coulée ainsi que sur le rang des Chalets en conformité selon le document d'appel d'offres n° 2016075, préparé par la firme Pluritec en date du 31 mars 2016, et que soit libérée la retenue de garantie de 5 % et transmis à l'entreprise Sintra Inc. (Région Centre-du-Québec) un paiement final de 19 880.24 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0610 :

Libération de la retenue – Travaux de pavage du 9e rang

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage sur le 9^e rang ont été réalisés au mois de juin 2016 par l'entreprise Sintra Inc. (Région Centre-du-Québec) ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 996.45 \$, représentant 5 % du montant total du contrat pour la réalisation desdits travaux, a été retenu à titre de garantie, conformément à l'article 76 de la section Clauses administratives générales du document d'appel n° 2016075-02, préparé par la firme Pluritec en date du 11 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la période de garantie des travaux dudit contrat prendra fin le 6 juin 2017, conformément à l'article 79 de la section Clauses administratives générales dudit document d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que soit approuvé le décompte définitif pour les travaux de pavage sur le 9^e rang réalisés au mois de juin 2016 en conformité selon le document d'appel d'offres n° 2016075-02, préparé par la firme Pluritec en date du 11 mai 2016, et que soit libérée la retenue de garantie de 5 % et transmis à l'entreprise Sintra Inc. (Région Centre-du-Québec) un paiement final de 1 996.45 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0611 :

Mandat à l'avocat – Dossier 2511 et 2522 rang de la Rivière-de-l'Est

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2511 rang de la Rivière-de-l'Est contrevient à l'article 4.1 du règlement de construction n° 63 concernant les normes relatives à la sécurité et l'entretien d'une construction abandonnée, inachevée, incendiée, endommagée, délabrée ou détruite en tout ou en partie ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2511 rang de la Rivière-de-l'Est contrevient aux articles 5.9.4 et 5.14.7 du règlement de zonage n° 61 relativement à l'état de conservation et de propreté d'un terrain et d'un bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2511 rang de la Rivière-de-l'Est contrevient à l'article 3.4.4.1 du règlement de zonage n° 61 ainsi qu'à la grille des usages et normes permis pour la zone concernée par ledit immeuble, soit la zone A16 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2522 rang de la Rivière-de-l'Est contrevient aux articles 5.9.4 et 5.14.7 du règlement de zonage n° 61 relativement à l'état de conservation et de propreté d'un terrain et d'un bâtiment ;

CONSIDÉRANT QU'un constat d'infraction a été émis en date du 25 mai 2017 par l'inspecteur municipal à l'égard des infractions susmentionnées ;

CONSIDÉRANT QU'un rapport du service de prévention incendie a été émis en date du 18 mai 2017 concernant l'immeuble situé au 2511 rang de la Rivière-de-l'Est faisant part notamment d'anomalies majeures pouvant mettre en danger la sécurité et la santé du public ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2511 rang de la Rivière-de-l'Est contrevient aux articles 14 et 17 du règlement n° 95 sur la prévention des incendies relativement au danger structural ou physique mettant en péril la stabilité d'un bâtiment ou la sécurité du public ainsi qu'aux normes sur les bâtiments incendiés ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2511 rang de la Rivière-de-l'Est a été avisé maintes fois des anomalies dudit immeuble, notamment par la transmission d'un rapport du service de prévention incendie émis en date du 26 septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une offre de services au cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau pour donner suite aux infractions constatées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit mandaté le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau pour la transmission par huissier d'une mise en demeure relativement aux infractions constatées pour les immeubles situés au 2511 et 2522 rang de la Rivière-de-l'Est. Un dernier délai de 15 jours à compter de la date de signification de ladite mise en demeure est octroyé. Les coûts relatifs à ladite mise en demeure sont de 250 \$ taxes et frais d'huissier en sus. Il est de plus résolu, à défaut par le propriétaire de se conformer avant l'expiration dudit délai de la mise en demeure, que soit mandatée ladite firme en vue de procéder aux recours judiciaires appropriés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0612 : Travaux complémentaires – Nettoyage et creusage de fossés

CONSIDÉRANT QUE des travaux complémentaires de nettoyage et de creusage de fossés sont nécessaires à divers endroits de la municipalité sur une distance totale d'environ 350 mètres ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à Les Entreprises Excavoie Inc. en vue d'effectuer lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le prix obtenu est de 4.90 \$ du mètre linéaire taxes en sus, soit le même prix que celui assumé par la municipalité pour le contrat annuel de nettoyage et de creusage des fossés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit acceptée la soumission de Les Entreprises Excavoie Inc. pour des travaux complémentaires de nettoyage et creusage de fossés à divers endroits de la municipalité sur une distance totale d'environ 350 mètres au coût de 4.90 \$ du mètre linéaire taxes en sus. Le coût total pour la réalisation desdits travaux est de 1 715 \$ taxes en sus. Cette somme, non prévue au budget 2017, sera prise dans les surplus accumulés non affectés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0613 : Nettoyage de ponceaux

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à un nettoyage de ponceaux à divers endroits au sein de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été demandée à l'entreprise Vacuum Drummond Inc. en vue de procéder audit nettoyage ;

CONSIDÉRANT les disponibilités financières à cet égard ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit acceptée l'offre de services de l'entreprise Vacuum Drummond Inc. pour le nettoyage de ponceaux à divers endroits au sein de la municipalité au taux horaire de 135 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0614 : Rechargement de la rue privée 12e rang

CONSIDÉRANT QU'une demande a été transmise par l'ensemble des propriétaires des immeubles riverains à la rue privée du 12^e rang ainsi que par le

propriétaire de l'assiette du chemin en vue de procéder à un rechargement dudit rang ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales, chapitre C-47.1, stipule que toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

CONSIDÉRANT les modalités d'application de la Politique d'aide à l'entretien des chemins privés de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée par lesdits propriétaires auprès de l'entreprise Excavation Gaétan Deslandes en vue de procéder auxdits travaux de rechargement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit acceptée la demande présentée par les propriétaires des immeubles adjacents à la rue privée du 12e rang ainsi que par le propriétaire de l'assiette du chemin et que soit autorisée l'entreprise Excavation Gaétan Deslandes à effectuer des travaux de rechargement de pierre sur ledit rang, au coût de 3 185.44 \$ taxes en sus. Il est de plus résolu que soient répartis en parts égales sur la taxation de tous les propriétaires riverains adjacents et de l'assiette dudit rang les coûts nets pour lesdits travaux, déduction faite d'une aide financière à hauteur de 916.78 \$ applicable en vertu de la Politique d'entretien des rues privées de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0615 :

Participation à la 20e édition de Place aux jeunes Arthabaska

CONSIDÉRANT QU'une demande de partenariat a été transmise par le Carrefour jeunesse-emploi Arthabaska pour la tenue de la 20^e édition de Place aux jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite attirer une jeune main-d'œuvre professionnelle sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ledit partenariat permet le rayonnement de la municipalité notamment durant les séjours exploratoires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit autorisée la participation financière de la municipalité à la 20^e édition de Place aux jeunes Arthabaska en contribuant pour la somme de 250 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0616 :

Traitement saisonnier contre les fourmis pour le bureau municipal et le centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la présence de fourmis a été observée au sein du bureau municipal et du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été demandée à Les entreprises Maheu Ltée en vue de procéder à un traitement saisonnier contre les fourmis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit acceptée l'offre de services de Les entreprises Maheu Ltée, au coût de 300 \$ taxes en sus, pour un traitement complet contre les fourmis au sein du bureau municipal et du centre communautaire. L'offre comprend l'application d'un insecticide liquide le long de tous les murs intérieurs du bureau municipal et de la cuisine du centre communautaire ainsi qu'à des endroits stratégiques à l'extérieur, telle la base des fondations des bâtiments, les cadrages de fenêtres, les seuils de portes, les

plates-bandes, les trottoirs et pavés. L'application d'un granule insecticide sera aussi effectuée à la base des arbres et près des nids dans le gazon autour des bâtiments.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0617 : Lettre de remerciements – Directrice de l'école La Sapinière

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'école La Sapinière, Madame Patricia Bouchard, a annoncé son départ à la fin de la présente année scolaire ;

CONSIDÉRANT l'excellente collaboration obtenue par Madame Bouchard en lien avec la municipalité au cours de son mandat à la direction de l'école La Sapinière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit transmise une lettre de remerciements à Madame Patricia Bouchard, directrice de l'école La Sapinière, afin de souligner son implication et sa collaboration avec la municipalité tout au long de son mandat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0618 : Soutien à la Coopérative Jeunesse de Services (CJS)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été transmise par les Loisirs Ste-Clotilde visant l'obtention d'une aide financière pour la Coopérative Jeunesse de Services de Sainte-Clotilde-de-Horton (CJS) ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet éducatif vise la prise en charge des jeunes au sein d'un projet entrepreneurial ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit acceptée la demande présentée par les Loisirs Ste-Clotilde et que soit octroyé un montant de 800 \$ en guise de soutien à la Coopérative Jeunesse de Services de Sainte-Clotilde-de-Horton (CJS).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0619 : Contrats à la Coopérative Jeunesse de Services (CJS)

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien ménager doivent être effectués régulièrement au sein des terrains municipaux en période estivale ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de désherbage doivent être effectués au sein du parc de la halte du pont de fer en période estivale ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de taillage d'arbustes doivent être effectués près de la clôture adjacente au centre communautaire et au terrain de pétanque ;

CONSIDÉRANT QUE des contrats de services ont été demandés à la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) en vue d'effectuer lesdits travaux susmentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit octroyé un premier contrat à la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) pour des travaux d'entretien ménager pour le Parc Rousseau, le terrain de balle et la surface de Dek Hockey. Le contrat sera valide pour la période du 26 juin au 18 août 2017 au taux horaire de 8 \$ et à raison de quatre (4) heures de travail par semaine. Il est de plus résolu que soit accordé un deuxième contrat à ladite coopérative pour le désherbage du parc de la halte du pont de fer au taux horaire de 9 \$ à raison de quatre (4) heures dans la semaine du 26 juin et de quatre (4) heures dans la semaine du 14 août 2017 ainsi qu'un troisième contrat pour le taillage d'arbustes près de la clôture adjacente au terrain de pétanque et au centre communautaire au taux horaire de 9 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0620 : Demande d'Urgence Bois-francs Inc

CONSIDÉRANT QU'une demande a été transmise par Urgence Bois-Francs Inc. pour une participation au projet de faire de la MRC la plus sécuritaire au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet vise la formation d'un plus grand nombre possible de citoyens aux manœuvres de réanimation cardiorespiratoire (RCR) et premier secours par l'entremise de la formation Secours heure ;

CONSIDÉRANT l'importance d'une intervention rapide pour améliorer les chances de survie d'un citoyen qui subit un malaise cardiaque ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit acceptée la demande présentée par Urgence Bois-Francs Inc. et que soit confirmée la participation de la municipalité au projet de faire de la MRC d'Arthabaska la plus sécuritaire au Québec. En vertu de ladite participation, il est de plus résolu que soit octroyée à Urgence Bois-Francs Inc. la gratuité d'une demi-salle du centre communautaire afin de permettre la délivrance de la formation Secours heure et que soient défrayés les coûts d'inscription à hauteur de 10 \$ par personne pour les citoyens suivant ladite formation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0621 : Travaux de pavage complémentaires - Route Lemire et rang de la Rivière-de-l'Est

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à des travaux de resurfaçage à divers endroits sur la route Lemire et le rang de la Rivière-de-l'Est ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sintra Inc. (Région Centre-du-Québec) procède à l'exécution du contrat d'asphaltage et de réfection de voirie du 10^e rang, de la route du Développement ainsi que d'une courbe située sur le rang Bord-de-l'Eau ;

CONSIDÉRANT QUE les équipements de ladite entreprise sont déjà en place au sein de la municipalité, permettant d'éviter les coûts d'une mobilisation ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à ladite entreprise en vue de procéder auxdits travaux de resurfaçage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit acceptée la soumission de l'entreprise Sintra Inc. (Région Centre-du-Québec) en vue de procéder à des travaux de pavage ponctuels sur la route Lemire et le rang de la Rivière-de-l'Est. L'offre comprend l'épandage d'une couche de correction d'asphalte de type EB-10C d'environ 20 millimètres d'épaisseur à divers endroits pour une quantité prévue de 180 tonnes au coût de 111 \$ la tonne taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0622 : SSI – Défi Gratte-ciel

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) pompiers, soit Messieurs Simon Houle, Patrick Lebeau, David Jacques et Mike Larocque, participeront le 2 juin prochain au défi Gratte-ciel Scott afin d'amasser des fonds pour la dystrophie musculaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde-de-Horton en date du 15 mai 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit octroyé un montant de 500 \$ pour le défi Gratte-ciel ayant comme objectif d'amasser des fonds pour la dystrophie musculaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0623 : Location d'une remorque pour les travaux de scellement de fissures en régie interne

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite procéder aux travaux de scellement de fissures en régie interne ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à l'entreprise Insta-Mix Inc. pour la location d'une remorque servant au scellement de fissures ;

CONSIDÉRANT QUE le prix obtenu par ladite entreprise est de 5 000 \$ taxes en sus pour quatre (4) semaines de location ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville détient une remorque servant au scellement de fissures ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville est disposée à procéder à la location de ladite remorque pour une durée de quatre (4) semaines au coût de 3 000 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit louée la remorque servant au scellement de fissures auprès de la Ville de Drummondville, pour la période comprise entre le 21 août et le 15 septembre inclusivement, au coût de 3 000 \$ taxes en sus. Il est de plus résolu que soit autorisé le suivi d'une formation de deux (2) heures, octroyée par le personnel de la Ville de Drummondville, portant sur les opérations de scellement de fissures et sur l'utilisation de ladite remorque, au coût de 250 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0624 : Achat de matériaux pour les travaux de scellement de fissures en régie interne

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite procéder aux travaux de scellement de fissures en régie interne ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à l'entreprise Insta-Mix Inc. pour l'achat de produit goudronné et de pellicule fine de plastique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit acceptée la soumission de l'entreprise Insta-Mix Inc. pour l'achat et la livraison de trois (3) palettes contenant chacune soixante-quinze (75) boîtes de produit 101 ELT Deery, et de six (6) chaudières de produit no-stick, au coût de 8 585 \$ taxes en sus. Cette somme, non prévue au budget 2017, sera prise dans les surplus accumulés non affectés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-0625 : Embauche d'un journalier pour les travaux de scellement de fissures en régie interne

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un deuxième travailleur journalier est nécessaire pour les opérations de scellement de fissures qui seront menées en régie interne pour la période comprise entre le 21 août et le 15 septembre inclusivement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que soit embauché Monsieur Kéven Bourgeois-Turcotte à titre de journalier

pour la municipalité en vue des opérations de scellement de fissures qui seront menées en régie interne pour la période comprise entre le 21 août et le 15 septembre inclusivement. Le taux horaire est établi en fonction de la politique salariale en vigueur, soit 16.13 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

ADOPTION DES COMPTES

17-0626 :

Adoption de la liste des dépenses et des déboursés salaires

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que le paiement des comptes soit autorisé. La liste des comptes présentés, qui totalisent 455 916.33 \$, dont 26 879.32 \$ en déboursés directs des salaires, est annexée à la suite de ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Secrétaire-trésorier

VARIA

Le procès-verbal du comité inter-municipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Sainte-Clotilde-de-Horton en date du 15 mai 2017 est déposé.

Les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2016 du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos sont déposés.

Les états comparatifs de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2017 sont déposés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

Monsieur Julien Ricard questionne la possibilité de remplacer l'enseigne municipale au-dessus de la porte d'entrée par le nom hôtel-de-ville. Il fait également état de la problématique d'eau pluviale stagnante face au 56 rue Principale.

Madame Diane Mercier demande à ce que la limite de vitesse permise sur la route Lemire soit abaissée.

Sur ce dernier point, la conseillère Nathalie Talbot propose que la présente séance soit levée. Il est 21 h 42.

Le maire,

Le secrétaire,

Simon Boucher

Mathieu Levasseur

